

XXXI
TOURNOI INTERNATIONAL
D'ESCRIME DE NEUFCHÂTEAU

CENTRE DU LAC ADEPS
2 RUE CHERAVOIE
6840 NEUFCHÂTEAU (BELGIQUE)
HEBERGEMENT POSSIBLE AU CENTRE SPORTIF

8 – 9 SEPTEMBRE

2018

U17 EPEE - FLEURET H&F

+ U14 AUTORISES

2 TOURS DE POULE + ELIMINATION DIRECTE

U20 - SENIOR EPEE-FLEURET H&F

+ U17 AUTORISES

XI EDITION DU CHALLENGE ORTRUN MORAIS



CERCLE D'ESCRIME DE NEUFCHÂTEAU

XXXI TOURNOI INTERNATIONAL NEUFCHÂTEAU
8 ET 9 SEPTEMBRE 2018

PROGRAMME

SAMEDI 8 SEPTEMBRE

CIRCUIT NATIONAL OPEN U17 H&F (2002-2003-2004)

U14 SURCLASSES AUTORISES (2005-2006)

2 TOURS DE POULE + ELIMINATION DIRECTE

CATEGORIE	APPEL	SCRATCH	DEBUT
U17 Épée H*	08H30	08H45	09H00
U17 Fleuret H	08H30	08H45	09H00
U17 Épée F*	11H30	11H45	12H00
U17 Fleuret F	13H00	13H15	13H30

* Circuit National

**RECOMPENSE AUX TROIS
MEILLEUR(E)S U14 (2005-2006) ET
U20 (2001-2000-1999) SURCLASSE(E)S
DANS CHAQUE CATEGORIE**

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

CIRCUIT NATIONAL OPEN U20-SENIOR EPEE H&F

TOURNOI INTERNATIONAL OPEN U20-SENIOR FLEURET H&F

COUPE DE LA FEDERATION

CHALLENGE ORTRUN MORAIS

U17 SURCLASSES AUTORISES

CATEGORIE	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Épée U20*-Sénior H*	08H30	08H45	09H00
Fleuret U20-Sénior F	09H00	09H15	09H30
Fleuret U20 -Sénior H	12H30	12H45	13H00
Epée U20*- Sénior F*	13H30	13H45	14H00

Vente et réparation de matériel

Restauration sur place

XXXI TOURNOI INTERNATIONAL NEUFCHÂTEAU

8 ET 9 SEPTEMBRE 2018

INSCRIPTIONS

DROIT D'INSCRIPTION : 14 €

Mme Valérie Laromiguière

7, chemin des Rwêches

6721 ANLIER (Belgique)

Tél. : (+32) (0)63 42 20 61

Fax. : (+32) (0)63 42 20 61

Portable : (+32) (0)473 92 60 32

Courriel : info@escrimeneufchateau.be

Pour le mercredi 5 septembre 2018 au plus tard
(23h59min59sec)

En accord avec tous les cercles organisateurs de tournoi, si les inscriptions tardives sont prises en considération, elles verront leur droit d'inscription doublée.

HEBERGEMENT

HÉBERGEMENT POSSIBLE AU CENTRE DU LAC LE 7 ET/OU LE 8 SEPTEMBRE 2018

Tarif pour 1 nuit/personne (petit-déjeuner inclus)

35 euros

Inscription : Clôture le samedi 25 août 2018 !

Hébergement possible si minimum 25 personnes inscrites !

Seul le paiement complet confirme la réservation

(au plus tard le 05/09/18 sur le compte du cercle)

Paiement complet sur le compte du Cercle d'escrime de Neufchâteau Asbl avec votre nom :

BNP Paribas Fortis : 001-6824653-03 IBAN:BE21 0016 8246 5303 ; BIC: GEBABEBB

Photos du bâtiment Adeps et renseignements sur les chambres :

<http://www.adeps.be/index.asp?m=page&ci=394>

Personne de contact (français) : Valérie Laromiguière - 00 32 (0) 473 92 60 32

Personne de contact (anglais) : Maile Anderson - 00 32 (0)63 45 75 73



« Avec le soutien du SPW Infrasports »



XXXI TOURNOI INTERNATIONAL NEUFCHÂTEAU

8 ET 9 SEPTEMBRE 2018

ARBITRAGE

- . Les Cercles présentant 3 tireurs inscrits pour la même arme ou 5 tireurs pour la journée sont priés de mettre un arbitre à la disposition des organisateurs ou de s'acquitter d'une amende de 150 €. À partir du 9^e tireur inscrit, les cercles mettront deux arbitres à disposition de l'organisateur, 3 arbitres à partir de 15, l'amende pour défaut du 2^e arbitre et suivant est fixée à 75 € par arbitre manquant. Dans le cas où le cercle n'aurait pas effectué le paiement, ce montant sera réclamé aux tireurs du cercle concerné avant leur participation au tournoi (compte FORTIS : IBAN BE21 0016 8246 5303 ; BIC : GEBABEBB au nom du CEN ASBL).
- . Tous les arbitres de la compétition doivent être brevetés.
- . En cas de besoin, l'auto-arbitrage est autorisé dans les catégories sénior pour autant qu'il soit fait par des arbitres brevetés.
- . L'arbitre est à disposition du directoire technique tout au long de la journée dès la première catégorie où un tireur de son cercle est présent et ne peut quitter la compétition sans avoir reçu l'assentiment de ce même directoire.
- . *Un arbitre mentionné lors de l'inscription des tireurs de son cercle, ou ultérieurement, doit se présenter. Sauf si les désinscriptions de tireurs de son cercle sont effectuées pour le jeudi 6 septembre 2018 à 13H00 au plus tard. Sinon le règlement pour défaut d'arbitre sera d'application.*

LICENCE ET REGLEMENT

- . L'épreuve se déroulera suivant le règlement de la FIE.
- . Les épreuves respecteront les formules et les classements de la coupe à laquelle elles appartiennent (circuit national et coupe de la Fédération). Cependant, les organisateurs se réservent le droit de choisir la formule adéquate suivant le nombre de participants.
- . Être en possession d'une licence nationale ou internationale en ordre pour la saison sportive du tournoi.
- . L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de pertes ou de vols.
- . Les chaussures de ville et à talon sont interdites dans les salles de sport. Les personnes en disposant seront priées de les laisser à l'entrée des salles. Les animaux sont interdits dans le centre.



« AVEC LE SOUTIEN DE L'ADEPS – C.C.S.
LUXEMBOURG

CHALLENGE ORTRUN MORAIS

Généralités

Le Cercle d'Escrime de Neufchâteau a créé un challenge pour rendre hommage à Mme Ortrun Morais et perpétué ainsi sa passion de l'escrime. Elle fut présidente du cercle de 1990 à 2005. Nous tenons à remercier sa famille pour nous avoir permis de mettre sur pied ce challenge.

Article I

Le Challenge Ortrun Morais se tiendra lors du Tournoi International de Neufchâteau. Notre tournoi est organisé chaque année. En principe, il se déroule le troisième weekend de septembre au Centre de Lac de Neufchâteau (Belgique).

Article II

Le Challenge Ortrun-Morais récompensera les quatre catégories suivantes :

Épée Sénior Dame – Épée Sénior Homme – Fleuret Sénior Homme – Fleuret Sénior Dame

Le Challenge est ouvert à tous les tireurs et tireuses du monde entier en règle de licence auprès de leur fédération nationale et/ou internationale. La présentation de la licence est obligatoire.

Article III

Un trophée, représenté par une épée ou un fleuret, reproduction d'époque, est à gagner dans chaque catégorie. Le trophée reste la possession de l'organisateur sauf si les conditions de l'article 4 sont remplies.

Article IV

Le tireur ou la tireuse ayant totalisé trois victoires dans un délai de cinq ans maximum à notre tournoi international annuel remportera le trophée correspondant à sa catégorie.

Article V

Après avoir remporté le trophée suivant les conditions de l'article IV, l'athlète concerné verra son nombre de victoire remis à zéro dès l'année suivante.

Article VI

En cas de contestation, le conseil d'administration du Cercle d'escrime de Neufchâteau est le seul compétent pour trancher tout litige

LE PALMARÈS DU CHALLENGE EST VISIBLE SUR NOTRE SITE